



Jeudi 23 septembre 2021,
Suite aux dernières mesures préfectorales, en date du 17 septembre 2021, Christian BAPTISTE, le Maire de la Ville de Sainte-Anne informe la population que les dispositions de prudence prises concernant l'accueil du public dans l'ensemble des bâtiments et espaces communaux sont maintenues afin de poursuivre significativement le recul de la propagation du virus.

Ainsi, à compter du mercredi 22 septembre 2021 :

- **L'accès aux bâtiments communaux reste réglementé** et limité (mairie, centre administratif, espaces culturels et sportifs, cimetière, CTO, etc.)
- **La délivrance de pièce se fera uniquement par voie électronique ou sur rendez-vous**, de 7h45 à 13h00
- Le dépôt de pièces administratives ou de dossiers peut se faire par voie électronique à service.courrier@ville-sainteanne.fr, par voie postale ou directement remis dans la boîte aux lettres de la mairie
- Lors des mariages, l'accès sera limité à 6 personnes maximum
- **L'accès aux plages et aux cours d'eau est autorisé en « mode dynamique » de 5h à 11h et de 15h à 18h**
- **Les horaires d'ouverture des marchés sont aménagés comme suit :**
 - o Marché de Valette : le jeudi, de 16h45 à 19h00
 - o Marché la Flo, du mardi au dimanche, de 7h00 à 19h00

Le Maire rappelle que le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition du public et les bâtiments communaux continuent d'être régulièrement désinfectés. Il encourage chacune et chacun à respecter scrupuleusement les règles sanitaires qui permettent de garantir votre sécurité, celle de vos proches et celle des personnes fragilisées.

Mairie : 0590 85 48 60 - Centre Administratif de Valette : 0590 23 98 80

www.ville-sainteanne.fr   